

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	18
Votants	26

Date de la convocation :

19/06/2025

Date de l'affichage :

19/06/2025

DELIBERATION N°20 DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-cinq juin, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.

Présents : Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Thierry DAURAT, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Brigitte SOULET, Anne-Catherine TERRYN, Virginie THOMAS.

Absents excusés : Patrick ANGLÈS (procuration à Marlène PUCHE), Jean-Christophe BOUCAUD (procuration à Sophie BALLESTER), Cécile COMPAIN (procuration à Thierry DAURAT), Candice DELAIRE-COURTES (procuration à Nathalie PUECH), Patrick JEAN-FRANÇOIS, Sandra PACHOT (procuration à Jérémy SANSA), Michel SANCHEZ (procuration à Rebecka GOURDIN), Alain TAURINES (procuration à Thomas GARCIA), Martine SIGNOUREL (procuration à Serge PESCE).

Secrétaire de séance : Sophie BALLESTER

OBJET : Décision Modificative n°1 au budget principal de la commune

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-I, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Les modifications sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
023	Virement section investissement	-82 500,00 €	
Total chapitre 023	Virement section d'investissement	-82 500,00 €	
6042	Achats prestations services	8 500,00 €	
60632	Fournitures de petits équipements	15 000,00 €	
6068	Autres fournitures	10 000,00 €	
615231	Entretien et réparation voirie	10 000,00 €	
615231	Entretien et réparation voirie	3 000,00 €	
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00 €	
61551	Réparation matériel roulant	20 000,00 €	
Total chapitre 011	Charges à caractère général	62 500,00 €	

Accusé de réception en préfecture
034-21340148
Date de réception préfecture : 08/07/2025

64111	Rémunération	20 000,00 €	
Total chapitre 012		20 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
21841	Mobiliers scolaires	20 000,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	
21831	Matériel bureau et informatique	10 000,00 €	
Total chapitre 21		40 000,00 €	0,00 €
2315	Installation, matériel et outillage technique	-75 600,00 €	
Total chapitre 23		-75 600,00 €	
021	Virement section fonctionnement		-82 500,00 €
Total chapitre 021			-82 500,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		10 000,00 €
Total chapitre 024		0,00 €	10 000,00 €
1322			36 900,00 €
Total chapitre 13			36 900,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		-35 600,00 €	-35 600,00 €

Après en avoir délibéré l'assemblée, à la majorité ;

- Valide la décision modificative n°1 du budget 2025 telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

- 22 voix pour :

Patrick ANGLÈS (par procuration à Marlène PUCHE), Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Jean-Christophe BOUCAUD (par procuration à Sophie BALLESTER), Cécile COMPAIN, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES (par procuration à Nathalie PUECH), Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT (par procuration à Jérémy SANSA), Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Brigitte SOULET, Alain TAURINES (par procuration à Thomas GARCIA), Anne-Catherine TERRY, Virginie THOMAS.

- 4 Abstentions :

Rebecka GOURDIN, Serge PESCE, Michel SANCHEZ (par procuration à Rebecka GOURDIN), Martine SIGNOUREL (par procuration à Serge PESCE).

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,
Sophie BALLESTER

Le Maire,
Marlène PUCHE




Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20250625-DEL20-250625-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025